

REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 19 Février 2018

Ouverture des engagements : Lundi 19 Février 2018

Clôture des engagements : Lundi 19 Mars 2018.....

Parution du road-book : Vendredi 30 mars 2018 et Samedi 31 mars 2018 aux vérifications administratives

Dates et heures des reconnaissances : Vendredi 30 mars 2018 de 9h à 18h

et le samedi 31 mars 2018 de 8h à 10h

Vérifications Administratives : Vendredi 30 mars 2018 de 14h à 18h Parking extérieur Mahle Behr Rouffach

Samedi 31 mars 2018 de 8h à 10h Parking extérieur Mahle Behr Rouffach

Vérifications Techniques : Vendredi 30 mars 2018 de 14h15 à 18h15 Parking extérieur Mahle Behr Rouffach

Samedi 31 mars 2018 de 8h15 à 10h15 Parking extérieur Mahle Behr Rouffach

Heure de mise en place du parc de départ Samedi 31 Mars 2018 de 10h à 11h

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 30 mars 2018 à 17h30 Salle Polyvalente Rouffach.....

Publication des équipages admis au départ : Parking Extérieur Mahle Behr Rouffach samedi 31 mars à 10h30

Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le vendredi 30 mars et samedi 31 mars 2018

Départ de : Rouffach le samedi 31 mars 2018 à 12h00 (première auto).....

Publication des résultats partiels : Parking Extérieur Mahle Behr Rouffach

Arrivée du 1^{er} concurrent à Rouffach Parking Extérieur Mahle Behr Rouffach à 20h55.....

Vérifications finales : Garage Sauter – ZI Est - Rouffach.....

Publication des résultats du rallye : Parking Extérieur Mahle Behr Rouffach

Remise des prix : Parking Mahle Behr Rouffach

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Plaine de l'III organise le 4^{ème} Rallye régional VHC du Florival une épreuve automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

4^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Le présent règlement a été visé par la Ligue Grand Est sous le n°3 en date du 22 janvier 2018

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 58 en date du 22 janvier 2018

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si épreuve de doublure ou :

Président : WINKLER Gérard

Membres : Tous les membres de l'ASA Plaine de l'III et de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre

Secrétariat de l'épreuve : ASA Plaine de l'III

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Téléphone : 03.89.76.28.25

Fax : 03.89.76.28.25

e-mail : asapi0318@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Polyvalente – Rouffach

Téléphone : 06.87.14.63.88

Dates, horaires : Vendredi 30 mars 2018 de 14h à 19h
 Samedi 31 mars 2018 de 8h à 23h

Organisateur technique

Nom : Ecurie Sport Auto Lefebvre

1.1.P. OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Bernard COUSIN	licence n°	6379
	- Membre	M. Jacky CLEMENT	licence n°	59
	- Membre	M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760
Directeur de Course :		M. Charly ZUMSTEG	licence n°	166987
Commissaire Technique Responsable :		M. Emile TENA	licence n°	124058
Chargés des Relations avec les Concurrents :		Mme Elisabeth LOUIS	licence n°	1287

1.2.P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye VHC du Florival compte pour le championnat de la Ligue Grand Est des Rallyes VHC

1.3.P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'ill <http://www.asapi0318.com> (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 30 mars de 14h à 18h et le samedi 31 mars de 8h à 10h.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 mars de 14h15 à 18h15 et le samedi 31 mars de 8h15 à 10h15.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Sauter

Adresse : ZI Est -68250 ROUFFACH

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN et (la photocopie de la 1^{ère} page du PTH) de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} rallye vhc du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 mars 2018.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 2, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2 (de 1947 à 1990)** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

